



CAMPUS
TERRE &
NATURE

APPRENTISSAGE

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Code RNCP : 15156 / Code NSF : 214 / Code ROME : A1203

OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation permet d'acquérir, en 1 an, les compétences nécessaires pour exercer les fonctions de jardinier-paysagiste qualifié

L'ouvrier paysagiste qualifié réalise les opérations de création ou d'aménagement d'espaces verts (parcs, jardins ou terrains de sport). Il participe à la conduite du chantier et élabore le calendrier d'entretien des espaces paysagers; Sa connaissance des végétaux lui permet de mettre en œuvre les méthodes de plantation, d'engazonnement et de protection adéquates selon le type de sol et l'orientation du terrain.

Il maîtrise les techniques de maçonnerie paysagère et les différents systèmes d'arrosage.

Enfin des compétences en mécanique lui sont nécessaires pour l'utilisation et l'entretien du matériel et des dispositifs d'arrosage dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Dans un souci d'adaptation régionale, le CFA propose un module sur l'aménagement d'un jardin méditerranéen.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'appuie sur un référentiel national d'évaluation qui se découpe en plusieurs capacités :

Enseignements généraux :

- **UCG1** : Expression et communication Mathématiques et informatique
- **UCG2** : Vie civique, sociale et économique
- **UCG3** : Impact sur l'environnement et la santé Développement durable et risques
- **UCO1** : Connaissances techniques et relative à la conduite de la vigne et à l'élaboration du vin

Enseignements techniques :

Unités capitalisables d'option

- **UCO1** : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- **UCO2** : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

Unités capitalisables de la spécialité travaux de création et d'entretien

- **UCS1TCE** : Réaliser des travaux d'entretien d'un espace paysager
- **UCS2TCE** : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- **UCS3TCE** : Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité des personnes et de l'environnement

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

- **UCARE 1** : Langues (Anglais ou Espagnol)
- **UCARE 2** : Objectifs à élaborer par le centre de formation habilité

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site Chlorofil.fr :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bpa/bpa-tap-ref.pdf

CONDITIONS D'ADMISSION:

- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage

Un contrat signé après la rentrée donne lieu à un positionnement spécifique avant votre intégration

- ✓ Avoir entre 16 et 30 ans

- ✓ Avoir suivi une classe de 3ème si vous avez 15 ans

Si vous intégrez la formation sans contrat, nous pouvons vous accompagner dans vos recherches.

INSCRIPTION À LA FORMATION

dés janvier pour une rentrée en septembre

DURÉE :

1 ans (10 mois) / 1183 h au total

Soit 490 h au CFA Agricole

Et 693 h en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION



**TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS**
37.5 %

Evaluations certificatives :

L'obtention du diplôme est conditionnée par la réussite à toutes les épreuves d'UC

Chaque Unité Capitalisable correspond à une capacité du référentiel, elle même divisée en 2 capacités intermédiaires

Une UC acquise est valable 5 ans à compter de la date de validation par le Jury Régional
Les épreuves d'évaluations certificatives sont élaborées par les formateurs du CFA Agricole, préalablement agréées par le Jury UC Régional. Elles sont toutes pratiques/orales.

Le CFAA de l'Aude est habilité par la DRAAF SFRD Occitanie

Evaluations formatives tout au long de la formation: oraux, pratiques et écrites

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATIONS



**TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**
44 %

Coût pédagogique

- Entièrement pris en charge par l'OPCO pour les entreprises privées.
- Pris en charge à 100% par le CNFPT dans la limite de montants maximums pour les Collectivités territoriales.
- Pour les employeurs publics, les coûts pédagogiques sont intégralement à leur charge.

Voir : <https://campusterreetnature.fr/infos-pratiques/je-suis-un-professionnel/>

Frais de cantine et d'internat : <https://campusterreetnature.fr/infos-pratiques/tarifs/apprentissage/>

APRÈS LA FORMATION

Débouchés métiers du BPA Travaux d'aménagements paysager

- Ouvrier hautement qualifié
- Chef d'équipe
- Auto-entrepreneur

Il est possible d'exercer votre métier aussi bien en entreprise privée de conception et d'aménagements paysagers qu'en services « espaces verts » des collectivités, administrations ou entreprises d'état

Poursuite d'études

- Bac professionnel travaux paysagers, CGEA travaux
- BPREA



**TAUX DE
SATISFACTION**
78 %

VOS RÉFÉRENTS SUR NARBONNE

| Pédagogie | Administration | Formation | Insertion |
|----------------|----------------|------------|-------------------|
| Zoher BOUBSILA | Virginie FABRE | Dora OJEDA | Christelle WATIER |



CONTACTS

04 68 119 119 : Taper 2

cfaa11.moncontrat@educagri.fr

www.campusterreetnature.fr

@fcpa11 sur   

